

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Mercredi 22 octobre 2015

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Sylvie LONG.

Excusés : Olivier BROCOT, Anne BASSET Michel PIRAT, François BLANC.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- pris connaissance des diverses solutions d'aménagement de la salle polyvalente présentées par le Cabinet Archibulle,
- approuvé le rapport annuel 2014, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, transmis par la Communauté de Communes de St Trivier de Courtes,
- accepté le devis d'ESPACE COPIE PRO, concernant l'impression du bulletin municipal 2015, pour la somme de 1915.00 € H.T. soit 2 298.00 € T.T.C.,
- accepté le devis d'ESPACE COPIE PRO, concernant l'impression du livret « Eglise de St Nizier », pour la somme de 284.00 € H.T. soit 340.80 € T.T.C.,
- décidé de maintenir les tarifs 2015 pour la saison pêche 2016 au plan d'eau de Mèpillat, fixé les dates d'ouverture et fermeture, mandaté l'Epicerie Bressane pour la vente des cartes et tickets et prévu le réapprovisionnement en poissons,
- décidé de réglementer le stationnement des véhicules autour du plan d'eau de Mèpillat,
- décidé de conserver les tarifs de la redevance assainissement 2015 pour l'année 2016, soit le forfait annuel à 40.00 € H.T et le m3 à 0.70 € H.T.,
- composé le bureau de vote pour les élections régionales,
- pris connaissance du projet de schéma de coopération intercommunale dans l'Ain, objet de la nouvelle organisation territoriale (loi « NOTRe »).
- pris connaissance de la distribution prochaine des plaquettes d'information sur les cartes d'accès à la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,



Valérie GUYON